

REGION DE L'OUEST

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DU NOUN

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE FOUMBAN

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL

\*\*\*\*\*

SERVICE TECHNIQUE, DE L'AMENAGEMENT  
ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

\*\*\*\*\*



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

## ADDITIF N°05

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°003/AONO/RG-OU/C.FBAN/CIPM-AI/2025 DU 16 JANVIER 2025 POUR L'ELECTRIFICATION DU MARCHE A BETAÏL DANS LA COMMUNE DE FOUMBAN, DEPARTEMENT DU NOUN, REGION DE L'OUEST.

### MODIFICATION DES CRITERES ELEMINATOIRES ET ESSENTIELS, DU RPAO, BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES ET DEVIS, ET HEURES DE LA REMISE ET OUVERTURE DES OFFRES

Au lieu de :

#### 17.1 Critères éliminatoires

*[Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.]*

Il s'agit notamment :

- de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
- de la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente ;
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- de l'*absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années* ;
- du non-respect du format de fichier des offres ;
- de l'*absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière* ;
- de l'absence de possession en propre d'un matériel minimum (à préciser par le maître d'Ouvrage)
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée
- de l'absence L'attestation de catégorisation, le cas échéant ;
- Absence d'une attestation de visite des lieux signée par le Maître d'Ouvrage ou son représentant ou d'une déclaration sur l'honneur signée par le soumissionnaire ;

<sup>2</sup>*Ces critères ont pour objet d'apprécier la conformité aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres, des pièces administratives, de l'offre technique et de la proposition financière en vue de l'attribution du marché*

NB : En fonction de la spécificité de la prestation, d'autres critères pertinents pourront être ajoutés lors de l'élaboration des DAO.

## 17.2. Critères essentiels

*[Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les prestations, objet de l'appel d'offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des prestations à réaliser.]*

*Il convient de préciser formellement les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères respectés.]*

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
- la capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière).
- la qualification et l'expérience du personnel
- les moyens logistiques
- la méthodologie

*NB : - [Indiquer les principaux critères de qualification qui montrent que le soumissionnaire dispose des capacités techniques et des ressources requises pour mener à bien l'exécution de l'Accord-cadre. Ces critères seront détaillés à l'article 29 du RPAO]*

*- [Le système de notation des offres par attribution des points est proscrit au profit du mode binaire (oui ou non)].*

## PIÈCE N°3. REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

### Règlement Particulier de l'Appel d'Offres

Cette pièce doit être remplie par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué avant le lancement de la consultation. Les dispositions ci-après, qui sont spécifiques aux prestations faisant l'objet de l'Appel d'Offres, complètent ou, le cas échéant, précisent les dispositions du RGAO.

**En cas de conflit, les dispositions ci-après prévalent sur celles du RGAO.**

Les numéros de la première colonne se réfèrent à l'article correspondant du RGAO.

*[Des instructions sont fournies, en tant que de besoin, et indiquées en italiques.]*

Références du RGAO	Description de la Disposition du RPAO
<b>E. GENERALITES</b>	
Le Maire de la Commune de Foumban lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence concerne la réalisation de <b>L'ELECTRIFICATION DU MARCHE A BETAÏL DANS</b>	

**LA COMMUNE DE FOUMBAN, DEPARTEMENT DU NOUN, REGION DE L'OUEST. en un seul lot pour un montant prévisionnel de 50 000 000 (cinquante million) francs CFA.**

**Nombre de lots :**

*[Si l'accord cadre est composé de plusieurs lots, indiquer le nombre maximum dont sera attributaire chaque titulaire de l'accord-cadre]*

**1.5**

**Définition des Travaux :**

Les travaux objet du présent appel d'offres comprennent les corps d'état prévus au cadre du devis quantitatif et estimatif.

*[Insérer une description sommaire des Travaux et préciser leur rapport avec les autres marchés du Projet.]*

*En cas d'allotissement, préciser l'objet et décrire la consistance de chaque lot*

**NB :** Les informations sur les travaux à exécuter sont détaillées dans le bordereau des prix unitaires, le détail quantitatif et estimatif et le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

---

	<p><b>Le délai prévisionnel d'exécution de l'accord cadre est de :</b></p> <p><i>La durée d'exécution de l'Accord cadre est de trois (03) mois [Référence doit être faite, le cas échéant, à l'article 18.1 ci-dessous.] [à préciser en tenant compte de ce que la durée de l'accord ne saurait dépasser 3 ans]</i></p> <p>La date prévisionnelle de démarrage est de [à préciser].</p> <p><b>1.6. Délai de mobilisation de l'entreprise pour l'exécution de la commande</b></p> <p>Le délai de mobilisation de l'entreprise prévu par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué pour entamer la réalisation des travaux, dans le cadre du présent appel d'offres à la suite d'une commande est de <i>[Indiquer le délai prévisionnel par lot le cas échéant]</i> mois calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations de la commande.</p>
<p><b>1.4</b></p>	<p><b>L'ELECTRIFICATION DU MARCHE A BETAÏL DANS LA COMMUNE DE FOUMBAN, DEPARTEMENT DU NOUN, REGION DE L'OUEST.</b></p> <p>Les travaux comportent plusieurs phases : Oui ____ Non ____ [si oui, indiquer lesquelles]</p> <p>Conférence préalable à l'établissement des propositions : Oui ____ Non ____ [si oui, en indiquer la date, l'heure et le lieu]</p>
<p><b>6</b></p>	<p><b>Source(s) de financement :</b></p> <p><b>Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par :</b></p> <p><b>Budget d'Investissement Public ; Exercice 2025 Ligne .....</b></p> <p><i>[Insérer pour les marchés sur financement extérieur, le nom du bailleur de fonds et indiquer le cas échéant, la part relative de chaque source de financement</i></p>
<p><b>4.2</b></p>	<p>L'appel d'offres est ouvert ou restreint [à préciser]</p> <p><i>Sont admis à participer à la présente consultation, les candidats figurant sur la liste ci-après</i>  <i>[Indiquer en cas d'appel d'offres restreint, la liste des candidats pré qualifiés, ou de la catégorie concernée.]</i></p>
<p><b>5.5</b></p>	<p>Provenance des matériaux, matériels et fournitures d'équipement et services.</p> <p>Aucun matériau, matériel ni fourniture destiné à l'utilisation dans le cadre de ce projet, ne devra provenir des lieux ci-après : <i>[Indiquer les pays de provenance non éligibles]</i></p>
<p><b>6.1.</b></p>	<p><b>Les soumissionnaires doivent, comme partie intégrante de leur offre :</b></p> <p>a. Produire un pouvoir habilitant le signataire de la soumission à engager le soumissionnaire ;</p> <p>b. Fournir les documents permettant d'établir la qualification du soumissionnaire selon la présentation indiquée à l'article 13 du RGAO et comprenant notamment, toutes les informations (compléter ou</p>

	<p>mettre à jour les informations jointes à leur demande de préqualification qui ont pu changer, au cas où les candidats ont fait l'objet d'une préqualification) qui leur sont demandées dans le RPAO.</p> <p><b>Les informations relatives aux points suivants sont exigées le cas échéant :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>i. La production de l'extrait des bilans faisant ressortir le chiffre d'affaires et les résultats ;</li> <li>ii. l'accès à une ligne de crédit ou d'autres ressources financières ;</li> <li>iii. les marchés exécutés ;</li> <li>iv. la liste du personnel clé ;</li> <li>v. La disponibilité du matériel indispensable ;</li> <li>vi. Le certificat de catégorisation pour les prestataires de BTP, le cas échéant.</li> </ol>
6.2	<p>En cas de groupement d'entreprises, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces " L'attestation de domiciliation bancaire (sauf cas de cotraitance conjointe) , La quittance d'achat du DAO et le cautionnement de soumission" prévues au point 13.1 du RPAO étant uniquement présentés par le mandataire du groupement.</p>
6.3	<p>Renseignements nécessaires à produire pour justifier la satisfaction aux critères d'éligibilité à la préférence nationale : [à insérer]</p>
7.3.	<p>Aux fins de la visite du site des travaux à organiser au plus [date à insérer, le cas échéant] après la publication de l'Avis d'Appel d'Offres, le service du Maître d'Ouvrage ou Maître d'ouvrage Délégué à contacter est le suivant [à indiquer] :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- BP : [à insérer]</li> <li>- Tél : 697 97 18 25]</li> <li>- Fax : [à insérer]</li> <li>- Email : [à insérer]</li> </ul>
9	<p>Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à [service (SIGAMP), numéro de porte, BP, téléphone, fax, e-mail] ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <a href="http://www.marchespublics.cmet">http://www.marchespublics.cmet</a> <a href="http://www.publiccontracts.cm">http://www.publiccontracts.cm</a>, ou tout autres moyens de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage.</p> <p>Des éclaircissements peuvent être demandés au plus tard [indiquer le nombre de jours] jours avant la date de remise des offres.</p> <p>Les demandes d'éclaircissement doivent mentionner le nom et l'adresse complète du requérant et être expédiées à l'adresse suivante :</p> <p style="text-align: center;">➤ [Insérer l'adresse complète]</p> <p>Télécopie BP _____ E-mail : _____</p>
<b>C- PREPARATION DES OFFRES</b>	
16.	La langue de soumission est l' <i>Anglais ou le Français</i> _____

Le soumissionnaire devra produire une offre regroupée en trois volumes et présentée comme suit :

**A-Volume I : Pièces administratives**

Pour les soumissionnaires installés au Cameroun, elles comprendront notamment :

- uu) La déclaration d'intention de soumissionner timbrée signée du représentant légal ou du mandataire dument désigné ;

*Le cautionnement de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de 1 000 000 (un million) Francs CFA et d'une durée de validité de trente (30) jours mois, établi par un établissement bancaire ou organisme financier habilité par le Ministre en charge des Finances du Cameroun pour émettre des cautions dans le cadre des marchés publics ou toute autre forme prévue par la réglementation en vigueur (Chèque certifié, chèque banque, hypothèque légale) ;*

- vv) L'accord de groupement ----- (préciser la forme du groupement notarié ou sous seing privé) et spécifiant le mandataire le cas échéant (le Maître d'Ouvrage devra privilégier les groupements solidaires);

- ww) Le pouvoir de signature, le cas échéant ;

- xx) L'attestation de non-redevance délivrée par l'administration fiscale ;

- yy) Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance ou tout autre document établi par l'institution compétente du pays de résidence du soumissionnaire étranger ;

13.1

- g) L'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par un établissement bancaire ou organisme habilité par le Ministre en charge des Finances du Cameroun sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement ;

- h) La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres ou toute autre preuve (prévue par le Maître d'Ouvrage) de versement d'une somme non remboursable de Cent mille (100 000) Francs CFA ;

- i) Une attestation de non-exclusion des marchés publics délivrée par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics ;

- j) Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations sociales ;

- k) L'attestation de catégorisation, le cas échéant ;

**NB : En cas de catégorisation, le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué définit les exigences complémentaires à demander aux entreprises catégorisées.**

*En cas de groupement chaque membre du groupement doit présenter un dossier Administratif complet, les pièces a, b, g, h étant uniquement présentées par le mandataire du groupement.*

**Pour les soumissionnaires non installés au Cameroun :**

- q) produire les documents attestant :
- qu'ils ne sont pas en état de liquidation judiciaire ou en faillite ;
  - qu'ils ne sont pas frappés de l'une des interdictions ou déchéances prévues par les lois et règlements en vigueur, aussi bien au plan national qu'international ;
  - qu'ils ont souscrit les déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur.
- r) En cas de production d'un cautionnement de soumission émis par un établissement financier étranger, ce dernier est acceptable sous réserve que cet établissement financier désigne un correspondant local habilité par le Ministre chargé des finances qui se porte garant en cas d'appel.

**NB : Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être valides à la date limite originelle de dépôt des offres**

***B–Volume II : Offre technique***

Elle comprend notamment :

***b1. Les renseignements sur la qualification***

La liste des documents à fournir par les soumissionnaires pour justifier leur qualification notamment en ce qui concerne les références, le matériel et le personnel comprend :

***b.1.1 Références du soumissionnaire***

- *La liste des marchés réalisés (Maître d'Ouvrage, Objet, Montant, Date de réception) par le soumissionnaire en tant qu'entrepreneur principal (ou sous-traitant) au cours des [à préciser] dernières années.*

Ces références devront être accompagnées des pièces justificatives, en l'occurrence :

- *Copies des première, deuxième et dernière pages du contrat ;*
- *PV de réception définitive ou provisoire, ou l'Attestation de bonne fin ;*
- *Autres justificatifs le cas échéant et à préciser.*

Dans le cadre de la passation de l'accord-cadre relevant du seuil des lettres- commandes, et lorsqu'il est expressément prévu par le dossier de consultation, les références du promoteur ou d'un responsable technique d'une Petite et Moyenne Entreprise nationale nouvellement constituée, se substituent à celles de la personne morale lorsque celle-ci ne dispose pas encore du nombre d'années d'expérience ou des références requises..

Ces références devront être accompagnées des pièces justificatives, en l'occurrence :

- e) CV ;
- j) Contrats de travail ;
- k) Divers actes de promotion intervenus dans la carrière ;

#### b.1.2. Personnel

- Une liste du personnel clé qualifié pour l'exécution des travaux selon le modèle annexé au DAO

**NB : Joindre, pour le personnel proposé, une copie du diplôme et les justificatifs de l'expérience, à savoir :**

- copie certifiée conforme du diplôme datant de moins de trois (03) mois ;
- attestation d'inscription aux ordres nationaux, le cas échéant;
- curriculum vitae signé et daté de l'expert;
- attestation de disponibilité signée et datée de l'expert;
- une attestation ou contrat de travail, le cas échéant.
- une attestation ou contrat de travail, le cas échéant.

**NB : Toutes les pièces citées ci-dessus devront être conformes, signées et datées de moins de trois mois pour compter de la date limite originelle de dépôt des offres.**

#### b.1.3 Matériels à mobiliser pour l'exécution des travaux

Une liste des matériels à mobiliser qui devra comprendre au moins : **à préciser**

**NB : Joindre les copies certifiées par les services émetteurs ou toute autre autorité habilitée des cartes grises pour les matériels roulants et les factures d'achat pour les autres, le cas échéant, accompagnées d'un engagement de location de matériel signé.**

#### b.1.4- solvabilité financière

- Les états financiers certifiés ou, si cela n'est pas requis par la réglementation du pays du candidat, autres états financiers acceptables par le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué pour les [insérer le nombre d'années, au maximum (5)]<sup>(1)</sup> dernières années démontrant la solidité actuelle de la position financière du candidat
- L'attestation de capacité financière d'un montant de ..... francs CFA délivrée par une banque agréée de 1<sup>er</sup> ordre,

Les chiffres d'affaires annuels selon le bilan certifié ou une déclaration statistique et fiscale, selon le modèle en annexe.

[La période spécifiée est généralement de 3 ans ; elle peut être augmentée à un maximum de 5 ans. Les renseignements financiers fournis par un candidat devraient faire l'objet d'un examen attentif pour faire l'objet d'un jugement informé. Tout renseignement de caractère anormal, qui pourrait conduire à des difficultés d'ordre financier durant l'exécution du Marché, devrait amener le président de la commission concernée à prendre l'avis d'un expert financier au moment de l'évaluation des offres.]

**Pour les entreprises naissantes**, cette situation pourra être appréciée de façon objective par référence aux capacités financières du candidat (déclarations appropriées de banques ou organismes financiers habilités, ou le cas échéant, la preuve d'une assurance des risques professionnels) et aux besoins de financement du marché.

13. Le montant inscrit (capacité financière) ne doit normalement pas être inférieur à 30% du chiffre d'affaires annuel ou flux de trésorerie du marché de service proposé (sur la base d'une projection en mensualités identiques du coût estimé par le Maître d'Ouvrage, y compris les imprévus, pour la durée du marché).

14. La période est normalement de trois ans.

15. En cas de groupement, on pourra indiquer que chaque membre du groupement devra satisfaire à 25 ou 30 % du montant global exigé et que le mandataire d'un groupement devra satisfaire à 50 ou 60 % du montant global exigé.

9. Le montant du chiffre d'affaires ne saurait être fixé à un niveau trop élevé de nature à empêcher les entreprises qui disposent des capacités techniques et financières requises de répondre aux critères de qualifications.]

### **b.2. Organisation et Méthodologie**

Le soumissionnaire produira une note descriptive ou méthodologique présentant de manière détaillée les éléments constitutifs de sa proposition technique, notamment :

- e) L'organisation ainsi que l'ordonnancement qu'il envisage mettre en place pour exécuter efficacement les travaux à laquelle est annexé le rapport de visite des lieux ou l'attestation signée sur l'honneur, le cas échéant ;
  - b) le calendrier, le planning et le délai d'exécution des travaux ;
  - s) les dispositions envisagées pour l'utilisation de la main d'œuvre locale (technique HIMO) ;
  - t) les dispositions relatives au respect des mesures environnementales, le cas échéant ;
  - u) les travaux que le soumissionnaire envisage de sous-traiter ;
  - v) Autres éléments [à préciser]

### **b.3. Le soumissionnaire remplira et souscrira les formulaires :**

- la charte d'Intégrité
- La Déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales

### **b-4- Les preuves d'acceptation des conditions du marché**

Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées sur chaque page et signée à la dernière précédée de la mention « *lu et approuvé* », des documents ci-après :

- o) Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- p) Les cahiers des clauses techniques Particulières.

NB: la non acceptation des clauses du marché entraînera l'élimination du soumissionnaire.

***b.5. Commentaires CCAP et CCTP***

Le soumissionnaire devra joindre la note d'observation sur les CCAP et/ou les CCTP, assortie d'éventuelles propositions.

***b.6 La capacité financière :***

Les Soumissionnaires devront présenter notamment :

- Les états financiers certifiés ou, si cela n'est pas requis par la réglementation du pays du candidat, autres états financiers acceptables par le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué pour les [insérer le nombre d'années, au maximum (5)]<sup>(1)</sup> dernières années démontrant la solidité actuelle de la position financière du candidat
- L'attestation de capacité financière d'un montant de ..... francs CFA délivrée par une banque agréée de 1<sup>er</sup> ordre,
- Les chiffres d'affaires annuels selon le bilan certifié ou une déclaration statistique et fiscale, selon le modèle en annexe.

*[La période spécifiée est généralement de 3 ans ; elle peut être augmentée à un maximum de 5 ans.*

*Les renseignements financiers fournis par un candidat devraient faire l'objet d'un examen attentif pour faire l'objet d'un jugement informé. Tout renseignement de caractère anormal, qui pourrait conduire à des difficultés d'ordre financier durant l'exécution du Marché, devrait amener le président de la commission concernée à prendre l'avis d'un expert financier au moment de l'évaluation des offres.]*

***Pour les entreprises naissantes***, cette situation pourra être appréciée de façon objective par référence aux capacités financières du candidat (déclarations appropriées de banques ou organismes financiers habilités, ou le cas échéant, la preuve d'une assurance des risques professionnels) et aux besoins de financement du marché.

***9. Le montant inscrit (capacité financière) ne doit normalement pas être inférieur à 30% du chiffre d'affaires annuel ou flux de trésorerie du marché de service proposé (sur la base d'une projection en mensualités identiques du coût estimé par le Maître d'Ouvrage, y compris les imprévus, pour la durée du marché).***

***10. La période est normalement de trois ans.***

3. En cas de groupement, on pourra indiquer que chaque membre du groupement devra satisfaire à  
25 ou 30 % du montant global exigé et que le mandataire d'un groupement devra satisfaire à 50 ou  
60 % du montant global exigé.

5. Le montant du chiffre d'affaires ne saurait être fixé à un niveau trop élevé de nature à empêcher les entreprises qui disposent des capacités techniques et financières requises de répondre aux critères de qualifications.]

b-7- l'attestation de non abandon de chantier au cours des trois dernières années

#### C. Volume 3 : Offre financière

Cette enveloppe comprendra les documents ci-après :

c.1. La soumission proprement dite, en original rédigée selon le modèle joint, timbré au tarif en vigueur, signée et datée ;

c.2. Le Bordereau des prix unitaires et/ou forfaitaires dûment rempli

; c. 3. Le Détail quantitatif et estimatif dûment rempli ;

c.4. Le Sous-détail des prix unitaires et/ou la décomposition des prix forfaitaires ;

Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles ou formulaires types prévus dans le Dossier d'Appel d'Offres.

*NB : Les différentes parties d'un même dossier seront séparées par les intercalaires de couleur autre que le blanc aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.*

*Préciser le cas échéant, si le soumissionnaire doit joindre la version numérique de l'offre financière [en trois exemplaires dont un gardé par le Président de la Commission, un à remettre à la sous-commission d'analyse et le troisième réservé à l'ARMP]. En cas de divergence entre les informations de l'offre physique et de l'offre numérique, celles de l'offre physique font foi.*

**14.11.** **Impôts et taxes :** Les prix proposés doivent être libellés Toutes taxes comprises [Indiquer ici, le cas échéant, l'exclusion spécifique des taxes, impôts ou droits qui peut être admise dans le prix de l'offre. Cette Clause doit être conforme à l'Article 39 du CCAP.]

**14.12.** Les prix du marché de l'accord cadre [insérer « seront » ou « ne seront pas »] révisables.

**15.1.** [Dans le cadre de la présente consultation, la(les) monnaie(s) de l'offre est (sont) définie(s) suivant l'option A (monnaie locale uniquement) ou l'option B (Monnaies locale et étrangères) de l'article 15.1 du RGAO]

**15.6.** Le taux de change pour convertir l'offre du soumissionnaire en monnaie locale ainsi que pour convertir les futurs décomptes en monnaie étrangère, sera celui [à préciser : exemple celui de la BEAC trois jours ouvrables avant la date limite de dépôt des offres]

#### 16.5. Validité des offres :

	<p>La période de validité des offres est _____ [insérer la période en jours] à partir de la date limite de dépôt des offres.</p> <p>[Insérer le nombre de jours suivant la date limite de dépôt des offres. Cette période doit être réaliste et donner un temps suffisant pour évaluer les offres, compte tenu de la complexité des Travaux, et obtenir les références, les éclaircissements et les autorisations nécessaires (y compris la "non-objection" du Buteur de Fonds) et notifier l'attribution du marché.]</p> <p>Normalement, la période de validité ne doit pas dépasser cent vingt (120) jours.]</p>
	<p>Le(s) Montant(s) du (ou des) cautionnement(s) de soumission s'élèvent par lot (le cas échéant) ainsi qu'il suit :</p> <p>17.5. [Le montant doit être celui indiqué dans l'Avis d'Appel d'Offres. Pour éviter que le montant de l'offre puisse être déduit de celui de la garantie, il est préférable que la garantie soit exprimée sous forme de somme fixe et non de pourcentage. En cas d'allotissement, préciser le montant de chaque lot.]</p>
	<p>18.1 Les offres seront évaluées sur la base d'un délai prévisionnel d'exécution des travaux compris entre _____ jours (ou mois) au minimum et _____ jours (ou mois) au maximum. La méthode d'évaluation figure à l'article 32.2(e) du RGAO.</p> <p>[Cette disposition sera incluse, avec les délais appropriés, lorsque le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué escompte des avantages nets d'un délai d'exécution plus court; elle peut être également retenue dans le cas de lots groupés. Autrement, elle doit être supprimée.]</p>
	<p>18.7. Les variantes techniques sur la ou les parties des travaux spécifiés ci-dessous sont permises dans le cadre des Spécifications techniques : [à préciser]</p> <p>[Cette disposition sera incluse lorsque des variantes sont envisageables avec des possibilités d'avantages nets de prix, de délai d'exécution plus courts et/ou de meilleures performances techniques.</p> <p>La référence aux spécifications techniques sera mentionnée. Autrement, elle doit être supprimée.]</p>
	<p>19.1. La réunion préparatoire à l'établissement des offres se tiendra [préciser le Lieu, la date et l'heure]:</p> <p>[Indiquer l'adresse de la réunion, ou préciser qu'il n'y aura pas de réunion. La réunion doit avoir lieu au moins deux (2) semaines avant la date limite de dépôt des offres, et en même temps que la visite du site des travaux, si elle est prévue (Clause 7.3 du RGAO).]</p>
20.	<p><b>Soumission en ligne FORME, FORMATET SIGNATURE DE L'OFFRE</b></p> <p>[Taille et format des fichiers :]</p> <p>Pour la soumission par voie électronique, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 MO pour l'Offre Administrative</li> <li>• 15 MO pour l'Offre Technique ;</li> <li>• 5 MO pour l'Offre Financière.</li> </ul>

	<p>Les formats acceptés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Format PDF pour les documents textuels ;</li> <li>• JPEG pour les images.</li> </ul> <p>Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.]</p> <p>Pour la soumission par voie électronique, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage dans le DAO. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD doit être déposée dans les services du MO/MOD ou AC concernée sous pli scellé avec la mention claire et lisible « copie de sauvegarde » et les références de l'appel d'offres dans les délais impartis.]</p> <p>[pour la soumission en ligne, elles seront transmises par voie électronique via la plateforme COLEPS disponible à l'adresse <a href="http://www.marchespublics.cm">http://www.marchespublics.cm</a> ou <a href="http://www.publiccontracts.cm">http://www.publiccontracts.cm</a></p> <p><b><u>Soumission hors ligne</u></b></p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept exemplaires dont un original et six copies et tenir compte de l'exemplaire à transmettre séance tenante après l'ouverture des offres au point focal désigné par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics] de chaque proposition marquées comme tels, devra parvenir [Lieu d'enregistrement des offres], au plus tard le [Date limite de réception des offres] à [Heure limite] et devra porter la mention suivante sur les enveloppes fermées :</p> <p style="padding-left: 40px;">Numéro de l'Appel d'Offres : National ou International] [Ouvert ou Restreint] N°..... / [Type : AONO, AOIO, AOIR ou AONR] [Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué CPM/ (CCCM le cas échéant) [Exercice budgétaire] du [Date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres]</p> <p>Aux fins de la remise des offres, l'adresse du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué à utiliser pour l'envoi des offres est la suivante :</p> <p>Service du Maître d'ouvrage ou du Maître d'ouvrage Délégué : [à préciser] Adresse: [insérer le nom de la rue et le numéro de l'immeuble]</p> <p>Code postal : [insérer le numéro du code postal]</p> <p>Étage/Numéro de bureau : [insérer l'étage et le numéro du bureau]</p>
20.1.	<p><b>La date et heure limites de remise des offres sont les suivantes :</b></p> <p>Date : [insérer le jour, mois, année ; par exemple : 15 Juin 2005]</p> <p>Heure : [insérer l'heure ]</p> <p>le fuseau horaire de référence est l'heure locale (GMT/UTC + 1) visible sur la page de soumission</p>

	<b>D. DEPOT DES OFFRES</b>
22.2.	<p><b>MODE DE SOUMISSION</b></p> <p>Le mode de soumission retenu pour cette consultation est [<i>Indiquer l'un des trois modes de soumission ci-après : en ligne, hors ligne, en ligne et hors ligne</i>]. (Toutefois, lorsque les deux possibilités sont ouvertes au soumissionnaire, il ne peut utiliser les deux modes à la fois)</p>
	<b>E. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES</b>
Seul	<p>L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le <b>13 MARS 2025</b> à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Foumban siégeant dans la salle N°02 du 2e étage de la Mairie de Foumban.</p> <p>Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.</p> <p>Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être valide au moment du dépôt de l'Offre dater de moins de trois (03) mois à compter de la date limite originelle d'ouverture des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.</p> <p>En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante-huit heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question.</p> <p>Est déclarée irrecevable et rejetée par la Commission de Passation des Marchés, :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Toute offre produite en nombre insuffisant ou uniquement en copies pour la soumission physique,</li> <li><input type="checkbox"/> Toute offre en noir sur blanc;</li> <li><input type="checkbox"/> - les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires,</li> <li><input type="checkbox"/> les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt.</li> <li><input type="checkbox"/> les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;</li> <li><input type="checkbox"/> les plis non-conformes au mode de soumission ;</li> <li><input type="checkbox"/> Toute offre non conforme aux prescriptions du DAO,</li> <li><input type="checkbox"/> L'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des</li> </ul>

	<p>Marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. ;</p> <p>□ En cas d'appel d'offres restreint, le défaut de présentation d'une des copies de l'offre financière, dans une enveloppe scellée et marquée « offre témoin » destinée à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics, entraîne l'irrecevabilité de l'offre du candidat concerné, dès l'ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés</p> <p>□ La Commission de Passation des Marchés établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis, dont une copie sera remise à tous les soumissionnaires La Commission de Passation des Marchés établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis, dont une copie sera remise à tous les soumissionnaires</p> <p><i>[L'ouverture de la séance de dépouillement doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres].</i></p>
29	<p>L'évaluation des offres se fera sur la base des critères ci-après pour chaque lot retenu par le soumissionnaire : <i>Etant entendu qu'un critère ne peut être à la fois éliminatoire et essentiel</i>. :</p> <p>5. Les <b>critères éliminatoires</b> fixant les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.</p> <p>Il s'agit notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;</li> <li>▪ de la non-production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente ;</li> <li>▪ des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;</li> <li>▪ du non-respect de X critères essentiels (X renvoyant au seuil de qualification des offres techniques) ;</li> <li>▪ de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;</li> <li>▪ du non-respect du format de fichier des offres ;</li> <li>▪ l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;</li> <li>▪ de l'absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant, le cas échéant ;</li> <li>▪ de l'absence de l'agrément ou de l'autorisation du fabricant, le cas échéant.</li> </ul>

- de l'absence de possession d'un matériel minimum (liste à préciser par le maître d'Ouvrage et à déterminer en propre ou en location)
- de l'absence de la charte d'Intégrité
- de l'absence de la Déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales

NB : En fonction de la spécificité de la prestation, d'autres critères pertinents pourront être ajoutés lors de l'élaboration des DAO.

2. Les **critères dits essentiels** (primordiaux ou clés) attestant de la capacité technico financière des candidats à exécuter les prestations, objet de l'appel d'offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des prestations à réaliser.

*[Il convient de préciser formellement les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères respectés.]*

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
- la capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière).
- Qualification et expérience du personnel
- Moyens logistiques
- Méthodologie
- Les preuves d'acceptation des conditions du marché

NB : - *[Indiquer les principaux critères de qualification qui montrent que le soumissionnaire dispose des capacités techniques et des ressources requises pour mener à bien l'exécution du marché.*

*[Le système de notation des offres par attribution des points est proscrit au profit du mode binaire (oui ou non)].*

NB : les soumissions par voie électronique seront évaluées après téléchargement dans les mêmes conditions que les offres physiques.

*En cas de conflit entre les contenus des pièces du DAO, l'élimination d'une offre pour non-conformité aux prescriptions du DAO ne doit s'appuyer que sur des critères contenus dans le RPAO dont les dispositions priment sur celle des autres pièces*

**Critères et Sous critères pour l"évaluation détaillée des offres**

**Critères éliminatoires**

Les critères éliminatoires seront à titre indicatifs évalués en fonction des sous critères ci-après :

[à préciser formellement pour chaque critère, les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères respectés]

N°	Rubrique	Oui/Non
<b>I- Critères éliminatoires relatifs au dossier administratif</b>		
1	Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis délivrée par un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics  <b>NB :</b> Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.	Oui/Non
2	Non-production au-delà du délai de 48h d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission)	Oui/Non
<b>II- Critères éliminatoires relatifs à l'offre technique</b>		
3	L'absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant, le cas échéant	Oui/Non
4	Absence de prospectus, catalogue, dessin ou fiche technique produit par le fabricant ; /le cas échéant.	Oui/Non
5	Absence de possession d'un matériel minimum (liste à préciser par le maître d'Ouvrage et à déterminer en propre ou en location) <i>[à préciser validation de x.....sous critères pour ob- tenir un oui</i>	Oui/Non
	<b>Manuel/Equipement/Matériel n°1</b> Spécifications techniques majeures où [Caractéristiques obligatoires]	Oui/Non

	<p>[à préciser validation de X.....sous critères pour obtenir un oui</p> <table border="1"> <tr> <td>Caractéristique n°1</td><td>Oui/Non</td></tr> <tr> <td>Caractéristique n°2</td><td>Oui/Non</td></tr> </table>	Caractéristique n°1	Oui/Non	Caractéristique n°2	Oui/Non	
Caractéristique n°1	Oui/Non					
Caractéristique n°2	Oui/Non					
	<p>Manuel/Equipement/Matériel n°2</p> <p>Spécifications techniques majeures</p> <p>[Caractéristiques obligatoires]</p> <p>[à préciser validation de X.....sous critères pour obtenir un oui</p> <table border="1"> <tr> <td>Caractéristique n°1</td><td>Oui/Non</td></tr> <tr> <td>Caractéristique n°2</td><td>Oui/Non</td></tr> </table>	Caractéristique n°1	Oui/Non	Caractéristique n°2	Oui/Non	Oui/Non
Caractéristique n°1	Oui/Non					
Caractéristique n°2	Oui/Non					
6	Absence de la charte d'intégrité datée et signée	Oui/Non				
7	Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales	Oui/Non				
<b>III- Critères éliminatoires relatifs à l'offre financière</b>						
8	Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière	Oui/Non				
<b>IV- Critères éliminatoires d'ordre général</b>						
9	CCAP paraphé sur chaque page et signé assorti de la mention « lu et approuvé »	Oui/Non				
10	Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces	Oui/Non				
11	Non-respect d'au moins X critères essentiels (X renvoyant au seuil de qualification des offres techniques) sur Y (Y renvoyant au nombre total de critères essentiels) ;	Oui/Non				
12	Non-respect du format de fichiers des offres soumises en ligne ;	Oui/Non				
13	Absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de chantier durant les trois dernières années	Oui/Non				

#### **Critères essentiels**

Les critères essentiels seront évalués en fonction des sous critères ci-après :

- [à préciser formellement pour chaque critère, les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères respectés]
- Les critères et sous-critères essentiels détaillés pour chaque lot,

1. **la présentation de l'offre ;**

(Lisibilité, pièces dans l'ordre du RPAO, sommaires, intercalaire de couleur, pagination...)

*[à préciser validation de .....sous critères par critère pour obtenir un oui]*

6. **Expérience**

■ **Expérience générale en travaux**

Expérience dans les marchés de travaux X \_\_\_\_\_ nombre de marchés exécutés à titre d'entrepreneur au cours des \_\_\_\_\_ [trois à cinq] dernières années qui précèdent la date limite de dépôt des soumissions.

Sous-critère [à compléter]

Sous-critère [à compléter]

Sous-critère [à compléter]

*[à préciser validation de .....sous critères par critère pour obtenir un oui]*

■ **Expérience spécifique en travaux similaires (à ceux de l'Appel d'Offres)**

Avoir effectivement exécuté de manière satisfaisante et achevé pour l'essentiel, en tant qu'entrepreneur, ou sous-traitant au moins X \_\_\_\_\_ nombre de marchés similaires aux travaux de (à préciser activités analogues à celle faisant l'objet des travaux) [1] au cours des X \_\_\_\_\_ [trois à cinq] [2] dernières années avec une valeur minimale de \_\_\_\_\_ [3].

La similitude portera sur la taille physique la complexité, les méthodes/technologies ou autres caractéristiques.

*[à préciser validation de .....sous critères pour obtenir un oui]*

*[La nature des pièces justificatives de cette expérience doit être appréciée avec objectivité (un PV de réception définitive<sup>4</sup> peut suppléer une attestation de bonne fin d'exécution).*

Ces références devront être accompagnées des pièces justificatives, en l'occurrence

- : a). Copies des premières et dernières pages du contrat ;
- b). PV de réception provisoire ou définitive ou attestation de bonne fin signée du Maître d'Ouvrage ; c). Autres justificatifs le cas échéant et à préciser

1. *Le nombre de marchés doit être d'un à trois, selon la taille et la complexité du marché en objet, du risque pour le Maître d'Ouvrage de défaillance de la part de l'entreprise. Par exemple, pour des marchés de petite à moyenne taille, un Maître d'Ouvrage peut être prêt à prendre le risque d'attribuer un marché à un candidat qui n'a réalisé qu'un seul marché similaire. Ce nombre doit être également*

fixé de façon discriminatoire mais en prenant en compte le nombre d'ouvrages de même nature réalisés dans le pays.

10. *La période couverte (à préciser)*

11. *Le montant indiqué pourrait être d'environ 75% de la valeur estimée du marché, en montant arrondi.]*

*Pour les marchés dans lesquels aucune période de garantie n'est prévue ou lorsque la période de garantie n'est pas encore échue, le PV de réception provisoire fait foi].*

3- Personnel :

Le Candidat doit établir qu'il dispose du personnel requis pour les postes-clés exigés, notamment :

Nom	Fonction proposée	Qualification minimale	Année d'Expérience Générale	Expérience Spécifique En Terme de	Poste ou fonction Occupé pour Chaque projet

*[à préciser validation de x.....sous critères pour obtenir un oui*

**NB** : Tout agent public listé parmi le personnel et qui n'a pas présenté tous les documents susceptibles de justifier sa libération de l'Administration sera considéré comme non valable.

La présence du dossier d'un même expert dans deux offres distinctes doit donner lieu à une demande d'éclaircissements en vue d'établir l'offre du soumissionnaire à considérer. Dans ce cas l'expert en question ne sera pas évalué dans l'Offre concurrenente et de ne pas le prendre en compte dans l'autre.

Par ailleurs, l'attestation d'inscription aux ordres professionnels est exigée, le cas échéant  
*[Insérer dans le tableau ci-dessus : (i) la liste des postes-clés (par ex : Directeur des travaux, conducteur de travaux, Chef chantier ouvrage d'art, Responsable des lots technologiques, etc. (ii) le nombre d'années d'expérience en travaux demandé pour chacun des personnels clés (de \_\_\_\_ à \_\_\_\_ ans), et*

(iii) le nombre d'années d'expérience en travaux similaires demandé pour chacun des personnels clés (de \_\_\_\_ à \_\_\_\_ ans)].

#### 4- Matériels

Le Soumissionnaire doit justifier qu'il dispose en propre ou location les matériels ci-après :

N°	Désignation et caractéristiques du matériel	Age / Etat	Nombre minimal requis	Propriétaire/location	Année d'obtention	Justificatif
1						
2						
...						
N						

Le maître d'ouvrage devra préciser, le cas échéant, un âge maximal au-delà duquel l'engin en question ne sera pas accepté.

*[Insérer dans le tableau ci-dessus : (i) la liste des matériels les plus importants requis pour la réalisation des travaux (ii) le nombre minimal requis de chaque type de matériel (iii) il peut être envisagé, la mise à disposition de ces matériels par la location, auquel cas il faudrait présenter un engagement de location de matériel signé et légalisé auprès des administrations compétentes. On pourrait le cas échéant, prévoir l'application de décoûte lors de l'évaluation]*

*Joindre les copies certifiées par les services émetteurs ou toute autre autorité habilitée, des cartes grises pour les matériels roulants et les factures d'achat indiquant le numéro de contribuable de chaque émetteur pour les autres, le cas échéant, accompagnées d'un engagement de location de matériel signé.*

**N.B.** Le MO/MOD pourra fixer un certain type de matériels à avoir en propre. Dans ce cas cette disposition devra figurer parmi les critères éliminatoires.

#### 3- Capacité financière

Les Soumissionnaires devront présenter notamment :

4- Les états financiers certifiés ou, si cela n'est pas requis par la réglementation du pays du candidat, autres états financiers acceptables par le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué pour les *[insérer le nombre d'années, au maximum (5)]<sup>(1)</sup>* dernières années démontrant la solidité actuelle de la position financière du candidat

5- L'attestation de capacité financière d'un montant de ..... francs CFA délivrée par une banque agréée de 1<sup>er</sup> ordre,

6- Les chiffres d'affaires annuels selon le bilan certifié ou une déclaration statistique et fiscale, selon le modèle en annexe.

*[La période spécifiée est généralement de 3 ans ; elle peut être augmentée à un maximum de 5 ans. Les renseignements financiers fournis par un candidat devraient faire l'objet d'un examen attentif pour faire l'objet d'un jugement informé. Tout renseignement de caractère anormal, qui pourrait conduire à des difficultés d'ordre financier durant l'exécution du Marché, devrait amener le président de la commission concernée à prendre l'avis d'un expert financier au moment de l'évaluation des offres.]*

**[à préciser validation de x.....sous critères pour obtenir un oui**  
**Pour les entreprises naissantes**, cette situation pourra être appréciée de façon objective par référence aux capacités financières du candidat (déclarations appropriées de banques ou organismes financiers habilités, ou le cas échéant, la preuve d'une assurance des risques professionnels) et aux besoins de financement du marché.

13. Le montant inscrit (capacité financière) ne doit normalement pas être inférieur à 30% du chiffre d'affaires annuel ou flux de trésorerie du marché des Travaux proposé (sur la base d'une projection en mensualités identiques du coût estimé par le Maître d'Ouvrage, y compris les imprévus, pour la durée du marché).

14. La période est normalement de trois ans.

15. En cas de groupement, on pourra indiquer que chaque membre du groupement devra satisfaire à 25 ou 30 % du montant global exigé et que le mandataire d'un groupement devra satisfaire à 50 ou 60 % du montant global exigé.

9. Le montant du chiffre d'affaires ne saurait être fixé à un niveau trop élevé de nature à empêcher les entreprises qui dispose des capacités techniques et financières requises de répondre aux critères de qualifications.]

#### **Les preuves d'acceptations des conditions du marché**

Les soumissionnaires devront présenter les copies dûment paraphées et signées avec la mention « lu et approuvé », des documents à caractères administratif et technique régissant le marché ci-après:

- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières(CCAP);
- Les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP), .

**[à préciser la validation de X.....sous critères par critère pour obtenir un oui]**

NB : Une grille d'évaluation détaillée cohérente avec les exigences du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres pourra être jointe en annexe à ce Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Ladite grille et les critères détaillés ci-dessous doivent préciser formellement les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères respectés.]

En cas de conflit entre les contenus des pièces du DAO, l'élimination d'une offre pour non-conformité aux prescriptions du DAO ne doit s'appuyer que sur des critères contenus dans le RPAO dont les dispositions priment sur celle des autres pièces

	<p>La monnaie retenue pour la conversion en une seule monnaie est le franc CFA, la source du taux de change étant la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC).</p> <p>La date du taux de change est : : [Retenir une date qui ne sera pas antérieure de plus de vingt-huit (28) jours à la date limite de dépôt des offres, ni postérieure à la date initiale d'expiration du délai de validité des offres. Par exemple celui de la BEAC trois jours ouvrables avant la date limite de dépôt des offres le taux de change pour convertir l'offre du soumissionnaire en monnaie locale ainsi que pour convertir les futurs décomptes en monnaie étrangère, sera celui [à préciser par exemple celui de la BEAC trois jours ouvrables avant la date limite de dépôt des offres]</p>
31.2.	<p>Le mode d'évaluation des travaux en régie le cas échéant à chiffrer de façon compétitive est défini comme suit : [à préciser le cas échéant] et le pourcentage desdits travaux devra être précisé</p>
32.2 (b)	<p>Le délai d'exécution sera évalué comme suit:(à préciser le cas échéant)</p> <p>[Si le délai d'exécution est un facteur d'évaluation, la méthode d'évaluation doit être précisée ici, sous 32.2.(e) forme d'un montant spécifique, par semaine de retard à partir d'un délai d'exécution "standard" ou minimum, montant lié au préjudice estimé du Maître d'ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué. Le montant ne doit pas dépasser le montant correspondant des pénalités de retard figurant au CCAP.]</p>
32.2(g).	<p>La méthode d'évaluation des variantes techniques est la suivante :</p> <p>[A insérer, le cas échéant, avec la référence aux dispositions des Spécifications techniques.]</p>
33.1.	<p>Les soumissionnaires nationaux [bénéficiant ou ne bénéficiant pas] d'une marge de préférence nationale au cours de l'évaluation.</p> <p>[Si l'application de la préférence à un entrepreneur national joue un rôle dans l'attribution du Marché, insérer ici les critères additionnels éventuels requis par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué pour bénéficier de cette préférence.]</p>

## F- ATTRIBUTION

34.5	<p>Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué attribue le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'offres et qui dispose des capacités</p>
------	--

techniques et financières requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins disante après application des remises proposées le cas échéant.

La combinaison à appliquer en cas d'attribution simultanée de plusieurs lots est la suivante le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué tiendra compte des rabais proposés et se basera sur la combinaison qui lui est la plus avantageuse économiquement afin d'arrêter la liste d'attributaires par lot: dans le cas contraire, [préciser le cas échéant, un autre mode que celui le plus économiquement

avantageux pour le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué]

que celui le plus économiquement avantageux pour le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué]

Le taux du cautionnement définitif est de : \_\_\_\_\_ [à préciser (entre 2 et 5%)]  
du montant toutes taxes comprises du marché

[Son montant est fixé en pourcentage du montant toutes taxes comprises du marché.]

39.6 Dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de notification du marché par le Maître d'ouvrage, le cocontractant fournira un cautionnement définitif suivant le modèle joint au Dossier d'appel d'offres. La non production dudit cautionnement dans les délais et conditions de l'article 28 du CCAP expose le soumissionnaire aux sanctions prévues par l'article 37 dudit CCAP

### Principes Ethiques

Les Présidents et Membres de commission, les Soumissionnaires et les autres intervenants de la procédure doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

(i) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte directement ou indirectement un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ou d'une lettre commande, et

44 (ii) est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs offres émises par le même soumissionnaire sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents.

(iii) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ou d'une lettre commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué. Les "Manœuvres frauduleuses" comprennent notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des cotations à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué des avantages de cette dernière.

## DEVIS ESTIMATIF ET QUINTITATIF

	DESIGNATION	U	QTE	P.U	P.T
000	<b>Opération préparatoires</b>				
001	Installation de chantier, amené, repli du matériel et du personnel	1	FF		
002	Projet d'exécution et plan de recollement	1	FF		
	<b>TOTAL 0</b>				
100	<b>I - Ligne MT triphasé 3x34 mm<sup>2</sup></b>				
101	Etude & piquetage	0,36	Km		
102	Fouilles	13,52	m <sup>3</sup>		
103	F & P Poteaux béton 11 m de 300 dAN	6	Unité		
104	F & P Poteaux béton 11 m de 500 dAN	2	Unité		
105	F & P Poteaux bois 11 m/s Classe D	0	Unité		
106	F & P Poteaux bois 11 m/j Classe D	0	Unité		
107	F & P Traverses Méta 2,40 m	11	Unité		
108	F & P Montant fer plat	18	Unité		
109	F & P Console de tête	8	Unité		
110	F & P Tige renforcée	16	Unité		
111	F & P Isolateurs rigides 30 KV	24	Unité		
112	F & P Chaine d'ancrage 3 éléments 34 mm <sup>2</sup>	18	Unité		
113	F & P Pince d'ancrage MT	18	Unité		
114	F & P Fer U pour ancrage	18	Unité		
115	Plaque numéro+numérotation	8	Unité		
116	Plaque DM	8	Unité		
117	Prise en charge touret	1	Unité		
118	Confection bretelle de dérivation	3	Unité		
119	Travaux sous coupure	3	Unité		
120	F&P câble almélec 34mm <sup>2</sup>	1098	ml		
	<b>TOTAL I</b>				
200	<b>II - Poste de transformation MT triphasé H61 160 KVA - 30 KV/B2</b>				
201	F & P Support béton de 12m + toutes suggestions	2	Unité		
202	F & P Transfo H61 160 KVA 30 kv/B2	1	Unité		
203	F & P Coffret HP 160 KVA	1	Unité		
204	F & P Plateforme de manœuvre IACM	1	Unité		
205	F&P IACM 36 KV	1	Unité		
206	F & P Bras bis 70x600	6	Unité		
207	F&P C/c à expulsion	3	Unité		
208	F&P Parafoudre 27 kv	3	Unité		
209	Mise à la terre de type B	1	Unité		
210	MALT des masses IACM	1	ens		
	<b>TOTAL II</b>				
300	<b>III - Réseau BT triphasé 3x50mm<sup>2</sup>+NP+1EPM</b>				
301	Etude et piquetage	1,11	km		
302	fouilles	38,78	m <sup>3</sup>		
303	F & P Poteaux bois 9m/S Classe C ou D	20	unité		
304	F & P Poteaux bois 9m/J Classe C ou D	7	unité		
305	F & P Armement d'alignement BT	20	unité		
306	F & P Armement d'ancrage BT	13	unité		
307	Fourniture et Déroulage câble 3x50mm <sup>2</sup> + NP + 1EPM	1501,5	ml		

308	Mise à la terre type C	7	unité		
309	Pose Raccord (Ens de 4)	2	unité		
310	Plaque numéro + numérotation	26	Unité		
311	Prise en charge du touret	2	unité		
	TOTAL III				
400	<b>VI - Prestations diverses (transport, manutention, élagage)</b>				
401	Transport et manutention matériel	2	Tkm		
402	Transport poteaux bois	2	Tkm		
404	Abattage, élagage	2	Km		
405	Déplacement équipe	2	h		
	TOTAL VII				
	TOTAL H.T.				
	T.V.A.	19,25	%		
	I.R.	2,2	%		
	T.T.C				
	NAP				

#### HEURES DE LA REMISE ET OUVERTURE DES OFFRES

##### 22. Remise des offres

Chaque offre est rédigée en français ou en anglais.

- Pour la soumission hors ligne, chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir complet au Service Technique de la Commune de Foumban, Tél : 697 97 18 25 au plus tard le 13 MARS 2025 à 10 heures, heure locale et devra porter la mention suivante :

##### 24. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 13 MARS 2025 à 11 heures heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Foumban, siégeant dans la salle N°02 du 2<sup>ème</sup> de la Mairie de Foumban.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

**Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être valides**

**à la date limite originelle de dépôt des offres**

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois à compter de la date originale de dépôt des offres ou avoir été

établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

*[L'ouverture doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres].*

Lire plutôt :

### **17.1 Critères éliminatoires**

*[Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.]*

Il s'agit notamment :

- de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
- de la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente ;
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;

<sup>2</sup>*Ces critères ont pour objet d'apprécier la conformité aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres, des pièces administratives, de l'offre technique et de la proposition financière en vue de l'attribution du marché*

NB : En fonction de la spécificité de la prestation, d'autres critères pertinents pourront être ajoutés lors de l'élaboration des DAO.

## 17.2. Critères essentiels

*[Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les prestations, objet de l'appel d'offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des prestations à réaliser.]*

*Il convient de préciser formellement les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères respectés.]* Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- la présentation de l'offre ;
- l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- les références du soumissionnaire ;
- le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel tech-nique), le cas échéant ;
- la capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière).
- la qualification et l'expérience du personnel
- les moyens logistiques
- la méthodologie
- Absence d'une attestation de visite des lieux signée par le Maître d'Ouvrage ou son représentant ou d'une déclaration sur l'honneur signée par le soumissionnaire ;

*NB : - [Indiquer les principaux critères de qualification qui montrent que le soumissionnaire dispose des capacités techniques et des ressources requises pour mener à bien l'exécution de l'Accord-cadre. Ces critères seront détaillés à l'article 29 du RPAO]*

*- [Le système de notation des offres par attribution des points est proscrit au profit du mode binaire (oui ou non)].*

## PIÈCE N°3. REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

### REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES

Les renseignements et les données qui suivent pour l'exécution des travaux devront compléter ou préciser les clauses du Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO). En cas de divergence, les dispositions ci-après prévaudront sur les clauses du RGAO.

#### C. Généralités

##### Article 1 Objet de la soumission

Le Maire de la Commune de FOUMBAN, Maître d'Ouvrage, lance un appel d'offres en urgence l'exécution des travaux d'électrification du marché à bétail dans la commune de FOUMBAN, Département du Noun, Région de l'ouest.

##### Article 2 Délai d'exécution :

Le délai d'exécution est de 04 mois.

##### Article 3 Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le BIP/MINEE, EXERCICE 2025.

##### Article 4 Critères de provenance des soumissionnaires

La participation est ouverte à égalité de conditions aux entreprises installées au Cameroun.

L'appel d'offres s'adresse à tous les entrepreneurs visés au paragraphe ci-dessus, sous réserve des dispositions ci-après :

- (a) Un soumissionnaire peut être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt s'il :
  - iii) est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent appel d'offres ; ou
  - iv) présente plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres **seul et/ou en groupement**; cependant, ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous-traitants dans plus d'une offre.
- (b) le soumissionnaire ne doit pas être sous le coup d'une décision d'exclusion des marchés publics.
- (c) une entreprise publique camerounaise peut participer à la consultation si elle peut démontrer qu'elle est (i) juridiquement et financièrement autonome, (ii) administrée selon les règles du droit commercial et (iii) n'est pas sous la tutelle ou l'autorité directe voire indirecte du Maître d'Ouvrage.

## **Article 5 Provenance des matériaux, matériels, fournitures et équipements**

En ce qui concerne la provenance des matériaux, de matériels et de fournitures destinés à l'exécution des travaux du présent marché, la préférence est donnée aux produits fabriqués au Cameroun, sous réserve de leur conformité aux normes techniques, et à la condition que leurs prix soient homologués. L'utilisation des matériaux et matériels doit être approuvé par la Maîtrise d'œuvre.

Toutefois en cas de dérogations législatives ou réglementaires, ou résultant des conventions ou accords internationaux, le Ministre chargé du Commerce autorisera l'importation desdits produits, à la demande du Cocontractant.

### **D. Dossier d'Appel d'Offres en Urgence**

## **Article 6 Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres**

Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le Dossier d'Appel d'Offres peut en faire la demande par écrit ou télécopie à l'Autorité Contractante avec copie au Maitre d'Ouvrage.

L'Autorité Contractante répondra par écrit à toute demande d'éclaircissements reçue au moins quatorze (14) jours avant la date limite de dépôt des offres.

Une copie de la réponse de l'Autorité Contractante, indiquant la question posée mais ne mentionnant pas son auteur, est adressée à tous les soumissionnaires ayant acheté le Dossier d'Appel d'Offres.

### **C. Préparation et dépôt des offres**

## **Article 7 (a) Pièces constituant le dossier administratif**

Déclaration de l'intention de soumissionner timbrée, datée et signée faisant ressortir les noms, prénoms, qualité et nationalité de l'entrepreneur

**Pour les soumissionnaires installés au Cameroun, elles comprendront notamment :**

- zz) *La déclaration d'intention de soumissionner timbrée signée du représentant légal ou du mandataire dûment désigné ;*
- aaa) *Le cautionnement de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de huit cent mille (800 000) Francs CFA et d'une durée de validité de trente (30) jours mois, établi par un établissement bancaire ou organisme financier habilité par le Ministre en charge des Finances du Cameroun pour émettre des cautions dans le cadre des marchés publics ou toute autre forme prévue par la réglementation en vigueur (Chèque certifié, chèque banque, hypothèque légale) ;*

bbb) *L'accord de groupement ----- (préciser la forme du groupement notarié ou sous seing privé) et spécifiant le mandataire le cas échéant (le Maître d'Ouvrage devra privilégier les groupements solidaires);*  
ccc) *Le pouvoir de signature, le cas échéant ;*

ddd) *L'attestation de non-redevance délivrée par l'administration fiscale ;*

eee) *Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance ou tout autre document établi par l'institution compétente du pays de résidence du soumissionnaire étranger ;*

13.1

- g) *L'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par un établissement bancaire ou organisme habilité par le Ministre en charge des Finances du Cameroun sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement ;*
- h) *La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres ou toute autre preuve (prévue par le Maître d'Ouvrage) de versement d'une somme non remboursable de quatre-vingt mille (80 000) Francs CFA ;*
- i) *Une attestation de non-exclusion des marchés publics délivrée par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics ;*
- j) *Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations sociales ;*
- k) *L'attestation de catégorisation, le cas échéant ;*

**NB : En cas de catégorisation, le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué définit les exigences complémentaires à demander aux entreprises catégorisées.**

*En cas de groupement chaque membre du groupement doit présenter un dossier Administratif complet, les pièces a, b, g, h étant uniquement présentées par le mandataire du groupement.*

---

## **Pour les soumissionnaires non installés au Cameroun :**

- s) produire les documents attestant :
- qu'ils ne sont pas en état de liquidation judiciaire ou en faillite ;
  - qu'ils ne sont pas frappés de l'une des interdictions ou déchéances prévues par les lois et règlements en vigueur, aussi bien au plan national qu'international ;
  - qu'ils ont souscrit les déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur.
- t) En cas de production d'un cautionnement de soumission émis par un établissement financier étranger, ce dernier est acceptable sous réserve que cet établissement financier désigne un correspondant local habilité par le Ministre chargé des finances qui se porte garant en cas d'appel.

**N.B. :** Pour les groupements, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces A 3, A4, A9 étant uniquement présentées par le mandataire du groupement (chef de file). Les pièces suivantes doivent par ailleurs être produites en original et dater de moins de trois (03) mois : ***Caution de soumission, Attestation de domiciliation bancaire, Attestation de soumission délivrée par la CNPS, Certificat d'imposition, Attestation de non faillite, Attestation de non exclusion des marchés publics et la quittance d'achat du DAO.***

## **Article 8 (b) Pièces constituant l'offre technique**

2.3 L'attestation de visite des lieux suivant le modèle (Pièce 9.4) et signé sur l'honneur par le soumissionnaire (cette Attestation aussi bien que toute l'offre engage le soumissionnaire qui ne pourra se prévaloir de la non connaissance du site pour d'éventuelles réclamations).

### **2.4 Personnel (Pièce 9.5)**

**Le Cocontractant devra avoir, ou s'être engagé à embaucher avant le début des travaux et pour la durée du chantier, le personnel technique compétent nécessaire.**

### **2.6 Matériel de chantier (Pièce 9.6.1)**

L'entreprise devra justifier de la propriété et de l'état du matériel nécessaire à l'exécution des travaux. Les justificatifs du matériel sont les photocopies certifiées conformes des cartes grises légalisées par les services compétents du Ministère des Transports ou d'attestation de dédouanement datant de trois (03) mois pour le matériel roulant et les photocopies certifiées de factures pour les autres matériels. En cas de location, joindre une copie du contrat de location et les copies certifiées conformes des pièces justifiant que la partie qui loue le matériel en est propriétaire. Ces pièces doivent dater de moins de trois mois.

2.7 Références du Cocontractant au cours des trois dernières années (2011-2013) suivant Pièces 9.7 (joindre les première et dernière pages des marchés enregistrés et procès-verbaux de réception ou attestation de bonne fin ou autres).

### **2.8 Organisation et méthodologie**

**Les offres seront évaluées techniquement en prenant en considération la compréhension par le Cocontractant des opérations projetées et l'organisation de chantier qu'elle proposera pour mener à bien l'exécution des prestations envisagées. Ainsi seront fournis les informations et renseignements ci-après :**

- 2.8.1 Le planning des travaux (Pièce 9.8.1)
- 2.8.2 Les approvisionnements ou matériaux de chantier (Pièce 9.8.2) ;
- 2.8.3 Les travaux qu'il envisage de sous-traiter (Pièce 9.8.3) ;
- 2.8.4 Les dispositions envisagées pour l'utilisation de la main d'œuvre locale (technique HIMO) ;
- 2.8.5 Les dispositions relatives au respect des mesures environnementales ;
- 2.8.6 CCTP, paraphé, daté et signé à la fin.

- 3.7 Le bordereau des prix (pièce 6) suivant le modèle avec indication des prix hors TVA en chiffres et en lettres, rempli de manière lisible ;
- 3.8 Le détail quantitatif et estimatif des travaux (pièce 7) ;
- 3.9 Les sous détails des prix (Pièce 9.9). et la décomposition des prix forfaitaires et frais de chantier ;
- 3.10 CCAP paraphé à chaque page, signé et daté à la fin.

#### **Article 14.4 Variation des prix**

Les prix du marché sont fermes et non révisables.

#### **Article 15.1 Monnaies de soumission et de règlement**

Le montant de la soumission est libellé entièrement en monnaie nationale (franc CFA)

#### **Article 16.1 Période de validité des offres :**

- c) Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres, délai au cours duquel l'Autorité Contractante avisera de son choix les entreprises retenues.
- d) Dans des circonstances exceptionnelles, avant l'expiration du délai initial de validité des offres, l'Autorité Contractante peut demander aux soumissionnaires de proroger la durée de validité pour une durée additionnelle déterminée. La demande et les réponses doivent être faites par écrit. Un Soumissionnaire peut refuser de proroger la validité de son offre sans perdre la caution de soumission. Le Soumissionnaire qui accepte de proroger la durée de validité de son offre ne peut modifier son offre, mais il doit proroger la durée de validité de la Caution de Soumission en conséquence et ce, conformément aux dispositions de l'Article 17 du RPAO.

#### **Article 17.1 Caution de Soumission :**

- 7) En application de l'article 13 du RPAO, le Soumissionnaire fournira, par lot postulé une caution de soumission du montant spécifié dans l'Avis d'Appel d'Offres, laquelle fera partie intégrante de son offre.
- 8) La caution de soumission sera conforme au modèle présenté dans le Dossier d'Appel d'Offres. La Caution de Soumission demeurera valide pendant trente (30) jours au-delà de la date limite originale de validité des offres, ou de toute nouvelle date limite de validité demandée par l'Autorité Contractante et acceptée par le Soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'Article 17 du RGAO.
- 9) Toute offre non accompagnée d'une Caution de Soumission insuffisante sera rejetée par la Commission de Passation des Marchés comme non conforme. La Caution de Soumission d'un groupement d'entreprises doit être établie au nom du groupement soumettant l'offre et mentionner chacun des membres du groupement.
- 10) Les Cautions de Soumission et les offres des soumissionnaires non retenus seront restituées dans un délai de quinze (15) jours, après la publication du résultat de l'attribution, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics. Les offres non retirées dans ce délai sont détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation.
- 11) La Caution de Soumission de l'attributaire du Marché sera libérée dès que ce dernier aura signé le marché et fourni le Cautionnement définitif requis.
- 12) La Caution de Soumission peut être saisie :
  - (a) si dans les délais prévus à l'article 37 du RPAO, l'Attributaire du Marché ne parvient pas :
    - à signer le marché, ou
    - à fournir le Cautionnement définitif requis.

#### **Article 18.2 Propositions variantes des soumissionnaires**

Les concurrents sont tenus de soumissionner pour le projet présenté par le Maître d'Ouvrage,

**Article 19.1 Lieu, date et heure de la réunion préparatoire à l'établissement des offres :**  
Sans objet

**Article 20 Forme et signature de l'offre**

- 3) Le Soumissionnaire préparera un original des documents constitutifs de l'offre en un (01) exemplaire (pour chacun des trois volumes) portant clairement l'indication "ORIGINAL". De plus, le Soumissionnaire soumettra six (06) copies (pour chacun des trois volumes) portant l'indication "COPIE". **En cas de divergence entre l'original et les copies, l'original fera foi.**
- 4) La présentation des offres devra tenir compte du principe de séparation des pièces administratives (volume 1) de l'offre technique (volume 2) et de l'offre financière (volume 3).

**Article 21.2 (a) Adresse de l'autorité contractante à utiliser pour l'envoi des offres.**

Les offres seront déposées contre récépissé sous plis fermés, à la Mairie de Foumban (Service Technique)

**Article 21.2 (b) Indication sur les offres**

Les offres devront porter la mention :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE URGENCE  
N° \_\_\_\_\_ /AONR-PU/C FBAN/MO/CIPMPF-AI/2025 DU \_\_\_\_\_ POUR  
L'ELECTRIFICATION DU MARCHE A BETAIL DANS LA COMMUNE DE FOUMBAN,  
DEPARTEMENT DU NOUN, REGION DE L'OUEST.

Financement : commune de Foumban  
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

**Article 22.1 Date et heure limites de dépôt des offres :**

Les offres seront déposées au plus tard \_\_\_\_\_ à 12 heures.

**D. Ouverture des plis et évaluation des offres**

**Article 24.1 Lieu, date et heure de l'ouverture des plis :**

L'ouverture des plis aura lieu le \_\_\_\_\_ à 13 heures à la Mairie de Foumban, salle des commissions des Marchés en présence des soumissionnaires ou de leur représentant mandaté.

Chaque soumissionnaire peut assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

**Article 25.1 Temps d'ouverture**

L'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1), l'enveloppe B contenant les offres techniques (volume 2) et l'enveloppe C contenant les offres financières seront ouvertes en un temps et en trois étapes.

**Article 30.2 Monnaie retenue pour la conversion en une seule monnaie**

La monnaie de conversion est la monnaie locale (le franc CFA)

**Article 30.3 Prise en compte des travaux en régie dans l'évaluation**

Sans objet

**Article 31.2 (d) Prise en compte du délai d'exécution dans l'évaluation**

Sans objet

## Article 31.5 Evaluation des offres

- 1) Avant d'effectuer l'évaluation détaillée des offres, la Commission des Marchés Compétente vérifiera que chaque offre est conforme pour l'essentiel aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'offres en urgence.
- 2) Une offre conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres est une offre qui respecte tous les termes, conditions, et spécifications du Dossier d'Appel d'Offres, sans divergence ni réserve importante. Une divergence ou réserve importante est celle qui :
  - (i) affecte sensiblement l'étendue, la qualité ou la réalisation des Travaux;
  - (ii) limite sensiblement, en contradiction avec le Dossier d'Appel d'Offres, les droits du Maître d'Ouvrage ou les obligations de l'Administration au titre du Marché; ou
  - (iii) est telle que sa correction affecterait injustement la compétitivité des autres soumissionnaires qui ont présenté des offres conformes pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres.
- 3) La Commission des Marchés déterminera si l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'offres en se basant sur son contenu sans avoir recours à des éléments de preuve intrinsèques.
- 4) Si une soumission n'est pas conforme pour l'essentiel, elle sera rejetée par la Commission des Marchés compétente et ne pourra être par la suite rendue conforme.
- 5) A l'issue de l'ouverture des plis en un temps, les copies des offres reçues et paraphées sont confiées à une sous-commission d'analyse pour évaluation détaillée des offres suivant les trois étapes ci-après :
- 6)

- **1<sup>ère</sup> étape: Examen de la conformité des pièces administratives (Volume 1)**

Sous peine d'élimination, le Dossier Administratif doit être complet et contenir toutes les pièces authentiques et conformes énumérées à l'Article 13 du présent RPAO.

Toutes les pièces requises doivent être datées de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

Toute fausse déclaration ou présentation de pièce falsifiée ou scannée sont des motifs de rejet de l'offre avec préjudice des poursuites pénales éventuelles.

Seules les offres présentant un dossier administratif conforme seront évaluées techniquement.

- **2<sup>ème</sup> étape : Evaluation de l'offre technique (Volume 2).**

Chaque offre pour être déclarée conforme techniquement doit avoir satisfait à tous les critères éliminatoires et obtenir 70% de critères évalué conformément à la Grille de notation des offres (Pièce 11 du DAO):

### **Critères éliminatoires**

- de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
- de la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente ;
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- de l'*absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière* ;
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- de l'absence L'attestation de catégorisation, le cas échéant ;

#### **1. Critères essentiels**

Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- La présentation de l'offre (**01 critère**);
- l'expérience du soumissionnaire (**06 critères**);
- le personnel d'encadrement du cocontractant (**06 critères**);

- la méthodologie d'exécution, le planning, le rapport de visite du site et propositions (**05 critères**);
- l'offre financière du cocontractant (**02 critères**).

**3<sup>ème</sup> étape : Evaluation de l'offre financière (Volume 3)**

a. **Critères Eliminatoires**

- Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- **b- Mode d'évaluation**

**GRILLE DE NOTATION DES OFFRES**

N°	DESIGNATION DU CRITERE	VALEURS	
		OUI	NON
I	PRESENTATION GENERALE		
1	Reliure, page de garde, intercalaire de couleur et pièces présentées dans l'ordre demandé dans le DAO		
II	EXPERIENCE DE L'ENTREPRISE		
	2-1 Référence générale		
2	Nombre des projets exécuté dans les trois dernières années $\geq 04$		
3	Nombre des projets exécuté dans les trois dernières années $\geq 02$		
	2-2 Référence au projet ( électrification rurale)		
4	Nombre des projets exécuté dans les trois dernières années $\geq 03$		
5	Nombre des projets exécuté dans les trois dernières années $\geq 02$		
6	Nombre des projets exécuté dans les trois dernières années $\geq 01$		
III	MOYENS HUMAINS		
7	Conducteur des travaux	Copie certifiée diplôme (Ingénieur des Travaux de Génie électrique ou Génie Rural ou électrotechnicien) ayant au moins deux (02) ans d'expérience dans le domaine	
8		Copie certifiée carte nationale d'identité +	
9		Curriculum vitae daté et signé	
10	Chef de chantier	Copie certifiée diplôme de technicien du génie électrique, ou Génie Rural, ou électrotechnicien ou à défaut un personnel ayant suivi au centre ENEO de OMBE une formation sur les travaux de réseaux électriques ayant au moins trois (03) ans d'expérience dans le domaine	
11		Copie certifiée carte nationale d'identité +	
12		Curriculum vitae daté et signé	
13	Responsable Administratif	Copie certifiée diplôme Bac G ayant au moins trois (03) ans d'expérience dans le domaine	
14		Copie certifiée carte nationale d'identité + Curriculum vitae daté et signé	
IV	MOYENS MATERIELS		
15	Camion		
16	Petits outils + véhicule Pick up de liaison		
17	équipement de sécurité individuelle (casque, gang, botte, tenue de chantier)		
18	Grimpeur, ceinture de sécurité		
19	autres matériels de travail		
V	méthodologie d'exécution, planning, le rapport de visite du site et propositions		
21	Planning d'exécution		
20	Origine des matériaux		
22	Attestation Visite des lieux sur l'honneur		

23	Rapport technique visite des lieux, plan de localisation		
24	Prise en compte de l'impact socio environnemental		
VI	OFFRE FINANCIERE		
25	Bordereau des prix unitaires (BPU) en chiffre et en lettre		
26	Sous détail des prix conforme		
	Total	/26	/26

Seules les offres des soumissionnaires ayant satisfait aux critères (1ère étape et 2ème étape) seront évaluées.

En évaluant les offres, il est déterminé pour chaque offre le « montant évalué » de l'offre en rectifiant son montant proposé comme suit :

- Le montant figurant dans la soumission est corrigé conformément à la procédure détaillée à l'article 30 du RGAO concernant la correction des erreurs ;
- Les prix proposés pour les postes où il n'est pas prévu des quantités ne feront pas partie du contrat.

### Article 32 Préférence nationale

Sans objet.

### Article 37.1 Cautionnement définitif

Le cautionnement définitif garantira l'exécution intégrale des travaux et sera constitué suivant le modèle annexé au présent DAO, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de notification du marché. Il sera conservé par les services de l'Autorité Contractante. Le cautionnement provisoire de soumission est restitué dès constitution de ce cautionnement définitif.

Son montant est fixé à trois pour cent (3%) du montant toutes taxes comprises du marché.

Le cautionnement définitif peut être remplacé par une caution personnelle et solidaire d'un établissement bancaire de premier ordre installé sur le territoire camerounais et agréé par le Ministre en charge des Finances.

#### E. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre « évaluée » la moins disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises.

### Article \_ les Rabais

Il est à noter que :

- les rabais présentés de manière manuscrite ne seront pas acceptés ;
- pour être admis, le rabais doit être mentionné en lettres et en chiffres ;

### BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	Désignation	U	P.U. EN FCFA	P.U. EN FCFA
101	Installation de chantier, amené, repli du matériel et du personnel	FF		
102	Projet d'exécution et plan de recollement	FF		
201	Étude et piquetage	km		
202	Fouilles en terrain normal	m3		
203	F & P Poteaux béton 11m de 300 daN	U		
204	F & P Poteaux béton 11m de 500 daN	U		
205	F & P d'un Poteau Bois 11 M/S	U		
206	F & P d'un Poteau Bois 11 M/I	U		

207	F & P des Traveses Méta 2.40M	U		
208	F & P Montant Fers Plats 760x30x6 cm	U		
209	F & P console de tête	U		
210	F & P d'une Tige Renforcee Code 504026	U		
211	F & P Isolateur rigide 30KV	U		
212	F et P chaîne d'ancrage 30KV 3 élts 34mm	U		
213	F et P Pince d'ancrage MT	U		
214	F et P Fer U pour ancrage	U		
215	Plaque Numéro et Numérotation	U		
216	Plaque DM	U		
217	Prise en charge touret	U		
218	Confection bretelle de dérivation MT 34 mm <sup>2</sup>	U		
219	Travaux sous coupure	EQUIPE		
220	F & Déroulage câble almélec 34,4 mm	ml		
221	F & P Attache perfomed	U		
222	F & P Massif de fondation pour supports béton	m3		
301	Fouilles en terrain normal	m3		
302	F & P Support béton 12m / 800 daN + toutes suggestions	U		
303	F & P Transformateur H61 160 KVA 30Kv / B2	U		
304	F & P d'un Coffret HP 160KVA	FF		
305	F & P Plate forme de manœuvre IACM	U		
306	F & P IACM 36KV	U		
308	F & P Bras bis 70x600	U		
308	F & P C/c à expulsion	U		
309	F & P Parafoudre 27KV	U		
310	Mise à la terre type B	Ens		
311	MALT des masses IACM	U		
312	Mise à la terre type C	U		
307	Équipement complet poste	U		
313	Raccord BT	Ens		
314	Massif de fondation	m3		
401	Étude et piquetage	Km		
402	Fouilles	m3		
403	F & P Poteaux bois 9m/S Classe C ou D	U		
404	F & P Poteaux bois 9m/J Classe C ou D	U		
405	F & P Armement d'alignement BT	U		
406	F & P Armement d'ancrage BT	U		
407	Fourniture et Déroulage câble 3x50 mm <sup>2</sup> +NP + 1EP	ml		
408	Mise à la terre type C	U		
409	F & P Raccord de dérivation BT (ens de 4)	Ens		
410	F & P Plaque numéro + numérotation	U		
411	Prise en charge touret	U		
501	Transport et manutention matériel	T/KM		
502	Transport poteaux	T/KM		
503	Abattage et élagage	KM		
504	Déplacement équipe	H		

**DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF**

<b>EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE TRIPHASE AU MARCHE DE BETAÏL DE FOUMBAN, DANS L'ARRONDISSEMENT DE FOUMBAN, DEPARTEMENT DU NOUN, REGION DE L'OUEST</b>					
<b>I - OPERATION PREPARATOIRE</b>					
<b>N°</b>	<b>Désignation</b>	<b>U</b>	<b>Qté</b>	<b>P.U.</b>	<b>P.T.</b>
<b>100</b>	<b>I - OPERATION PREPARATOIRE</b>				
101	Installation de chantier, amené, repli du matériel et du personnel	FF	1		
102	Projet d'exécution et plan de recollement	FF	1		
<b>Total 100</b>					
<b>200</b>	<b>II - LIGNE MT TRIPHASE EN CABLE ALMELMEC CU 3x34 mm<sup>2</sup></b>				
201	Étude et piquetage	km	0,471		
202	Fouilles en terrain normal	m <sup>3</sup>	3,37		
203	F & P Poteaux béton 11m de 300 daN	U	2		
204	F & P Poteaux béton 11m de 500 daN	U	3		
205	F & P d'un Poteau Bois 11 M/S	U	0		
206	F & P d'un Poteau Bois 11 M/J	U	0		
207	F & P des Traveses Méta 2.40M	U	8		
208	F & P Montant Fers Plats 760x30x6 cm	U	16		
209	F & P console de tête	U	5		
210	F & P d'une Tige Renforcee Code 504026	U	10		
211	F & P Isolateur rigide 30KV	U	15		
212	F et P chaîne d'ancrage 30KV 3 élts 34mm	U	18		
213	F et P Pince d'ancrage MT	U	18		
214	F et P Fer U pour ancrage	U	18		
215	Plaque Numéro et Numérotation	U	5		
216	Plaque DM	U	5		
217	Prise en charge touret	U	1		
218	Confection bretelle de dérivation MT 34 mm <sup>2</sup>	U	3		
219	Travaux sous coupure	EQUIPE	1		
220	F & Déroulage câble almélec 34,4 mm	ml	1483,65		
221	F & P Attache perfomed	U	15		
222	F & P Massif de fondation pour supports béton	m <sup>3</sup>	2,695		
<b>Total 200</b>					
<b>300</b>	<b>III - POSTE DE TRANSFORMATION H61 ET 1 IACM</b>				
301	Fouilles en terrain normal	m <sup>3</sup>	3,54		
302	F & P Support béton 12m / 800 daN + toutes suggestions	U	2		
303	F & P Transformateur H61 160 KVA 30Kv / B2	U	1		
304	F & P d'un Coffret HP 160KVA	FF	1		
305	F & P Plate forme de manœuvre IACM	U	1		
306	F & P IACM 36KV	U	1		
308	F & P Bras bis 70x600	U	6		
308	F & P C/c à expulsion	U	3		
309	F & P Parafoudre 27KV	U	3		
310	Mise à la terre type B	Ens	1		

311	MALT des masses IACM	U	1		
312	Mise à la terre type C	U	1		
307	Équipement complet poste	U	1		
313	Raccord BT	Ens	5		
314	Massif de fondation	m3	3,166		
<b>TOTAL 300</b>					
<b>400</b>	<b>IV - CONSTRUCTION DU RESEAU TRIPHASE BT EN CABLE TORSADE 3X50 mm<sup>2</sup>+NP + 1EP</b>				
401	Étude et piquetage	Km	1,641		
402	Fouilles	m3	9,682		
403	F & P Poteaux bois 9m/S Classe C ou D	U	26		
404	F & P Poteaux bois 9m/J Classe C ou D	U	4		
405	F & P Armement d'alignement BT	U	26		
406	F & P Armement d'ancrage BT	U	8		
407	Fourniture et Déroulage câble 3x50 mm <sup>2</sup> +NP + 1EP	ml	1723,05		
408	Mise à la terre type C	U	7		
409	F & P Raccord de dérivation BT (ens de 4)	Ens	2		
410	F & P Plaque numéro + numérotation	U	30		
411	Prise en charge touret	U	2		
<b>SOUS TOTAL 400</b>					
<b>500</b>	<b>V - PRESTATIONS DIVERSES</b>				
501	Transport et manutention matériel	T/KM	3		
502	Transport poteaux	T/KM	6		
503	Abattage et élagage	KM	1,5		
504	Déplacement équipe	H	4,4109		
<b>SOUS TOTAL 500</b>					
<b>TOTAL GENERAL HT (THT)</b>					
<b>TVA (TVA=19,25% x THT)</b>		%	<b>19,25</b>		
<b>IR (I.R.=2,2% x THT)</b>		%	<b>2,2</b>		
<b>NET A MANDATER (T=THT-IR)</b>					
<b>TOTAL TTC (T=THT+TVA)</b>					
<b>LE PRESENT DEVIS EST ARRETE A LA SOMME DE</b> _____				<b>FRANCS CFA</b>	
<b>T.T.C</b>					

#### HEURES DE LA REMISE ET OUVERTURE DES OFFRES

##### 23. Remise des offres

Chaque offre est rédigée en français ou en anglais.

- Pour la soumission hors ligne, chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir complet au Service Technique de la Commune de Foumban, Tél : 697 97 18 25 au plus tard le 20 MARS 2025 à 11 heures, heure locale et devra porter la mention suivante :

##### 25. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 120 MARS 2025 à 12 heures heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Foumban, siégeant dans la salle N°02 du 2<sup>ème</sup> de la Mairie de Foumban.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

**Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être valides à la date limite originelle de dépôt des offres**

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois à compter de la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

*[L'ouverture doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres].*

Foumban, le 05 MARS 2025  
Le Maire de la Commune de Foumban,  
(Maître d'Ouvrage)

AMPLIATIONS :

- MINMAP/NOUP
- ARMP/UEST (pour publication et archivage)
- Président CIPM (pour information)
- Secrétariat Général
- Affichage (pour information)
- Archives chrono

